

LUDOVIC HENNEBEL
HELENE TIGROUDJA

Traité
de droit international

des
Droits
de
l'homme

PROTECTION UNIVERSELLE
PROTECTIONS REGIONALES
THEORIES
FONDEMENTS
INTERPRETATION
MISE EN ŒUVRE
RESPONSABILITE
REPARATION

EDITIONS A. PEDONE

NOTE AU LECTEUR

Le droit international des droits de l'homme est devenu, en quelques décennies, un domaine incontournable du droit international public, voire un modèle de référence de la pensée juridique internationaliste. Pourtant, il reste difficilement saisissable dans sa totalité. Loin de se fondre dans un cadre formel unique et institutionnalisé, il est le fruit d'initiatives multilatérales qui, tantôt aux Nations Unies, tantôt dans des organisations régionales, produisent des normes variées énonçant des droits et libertés qui ne sont pas toujours définis de la même manière et créant des institutions et mécanismes de protection eux-mêmes très divers.

Le saisir dans sa globalité, dans ses nuances, dans ses imperfections et insuffisances ainsi que dans sa pluralité, tel est l'objet du présent ouvrage. Prendre au sérieux le projet universaliste des origines nous contraint à le penser à l'échelle du monde, en dépassant le cadre limité d'ordres juridiques particuliers. Aussi, la méthode retenue par les auteurs est globale, en ce sens qu'elle repose sur une lecture comparée du droit international des droits de l'homme tel que forgé par les différents ensembles de protection – y compris le droit régional, et notamment européen –, mais surtout car elle adopte une perspective pluraliste et pragmatique. Ainsi, le droit international des droits de l'homme doit être observé et analysé dans toutes ses dimensions : le *point de vue « macrojuridique »* permet de situer au plan institutionnel la richesse des organes spécialisés à l'échelle de la société internationale, les rapports matériels entre les différents domaines du droit international, et la complexité de l'ingénierie du droit international des droits de l'homme ; le *point de vue « microjuridique »* offre quant à lui une perspective d'analyse portant sur les controverses particulières, la discussion sur les valeurs, et la détermination des normes à la lumière de cas concrets ; le *point de vue comparé* est le liant transversal des deux premières perspectives, donnant le relief indispensable à l'analyse critique, notamment lorsqu'il sert à mesurer la solidité des solutions proposées par des organes divers confrontés à des problèmes similaires. C'est de cette triple perspective que l'observateur peut entrevoir, dans une certaine mesure, l'émergence et l'affirmation d'un droit international des droits de l'homme prenant la forme d'un *jus commune*, d'un droit à vocation mondiale transcendant les ordres juridiques particuliers, s'imposant en tant que paradigme et offrant les clés de lecture incontournables à la manière de penser le droit à l'échelle du monde.

Doctrinal, critique et jurisprudentiel, cet ouvrage est le fruit de réflexions et de recherches menées par les deux auteurs, et d'une écriture symbiotique qui aura débuté à l'été 2010. Il s'adresse aux étudiants de deuxième et de troisième

DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

cycles ; aux doctorants en droit international public et en droit international des droits de l'homme ; aux collègues universitaires intéressés par les thématiques traitées ainsi qu'aux praticiens qui font vivre ces thématiques.

Les dernières mises à jour de l'ouvrage, notamment en matière d'état des ratifications des traités et de jurisprudence, datent du 1^{er} octobre 2015, les auteurs ayant intégré *in limine litis* certaines références jurisprudentielles postérieures, et ce jusqu'au 31 décembre 2015.

Les textes internationaux, la doctrine et les décisions judiciaires internationales ont parfois été cités dans leur version originale (anglais ou espagnol) de manière à ne pas en dénaturer le sens.

SOMMAIRE

PARTIE I.

LES FONDEMENTS DU DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

TITRE 1.

ELÉMENTS THÉORIQUES DU DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

- Chapitre 1. L'insaisissable théorie des droits de l'homme
- Chapitre 2. L'idée des droits de l'homme
- Chapitre 3. L'introuvable fondement des droits de l'homme
- Chapitre 4. Le choix d'une approche pragmatique du droit international des droits de l'homme

TITRE 2.

LE PLURALISME NORMATIF

DU DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

- Chapitre 1. La formation conventionnelle du droit international des droits de l'homme
- Chapitre 2. La formation non-écrite du droit international des droits de l'homme
- Chapitre 3. Les décisions judiciaires, modes de détermination du droit international des droits de l'homme
- Chapitre 4. La place des normes de soft law en droit international des droits de l'homme

TITRE 3.

LES RAPPORTS ENTRE LE DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME ET LES AUTRES BRANCHES DU DROIT DES GENS

- Chapitre 1. Les rapports avec le droit international humanitaire et le droit international pénal
- Chapitre 2. Le droit international des droits de l'homme et les autres branches du droit des gens

PARTIE II.

L'INGÉNIERIE DU DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

TITRE 1.

L'ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE

DE LA PROTECTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

- Chapitre 1. Le système universel de protection des droits de l'homme
- Chapitre 2. La protection européenne des droits de l'homme
- Chapitre 3. La protection interaméricaine des droits de l'homme
- Chapitre 4. La protection africaine des droits de l'homme
- Chapitre 5. La protection des droits de l'homme en Asie-Pacifique
- Chapitre 6. La protection arabo-musulmane des droits de l'homme

TITRE 2.

LES MÉCANISMES DE CONTRÔLE ET DE PROTECTION

DU DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

- Chapitre 1. L'action contentieuse internationale en matière de droits de l'homme
- Chapitre 2. Les modes non-contentieux de contrôle international du respect des droits de l'homme

PARTIE III.

L'INTERPRÉTATION DU DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

TITRE 1.

L'HERMÉNEUTIQUE DU DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

Chapitre 1. Les interprètes des normes du droit international des droits de l'homme

Chapitre 2. L'interprétation des normes du droit international des droits de l'homme

TITRE 2. LE RÉGIME JURIDIQUE INTERNATIONAL DES DROITS ET LIBERTÉS

Chapitre 1. Les obligations générales de l'Etat

Chapitre 2. Les conditions d'engagement de la responsabilité internationale de l'Etat pour violation des droits de l'homme

Chapitre 3. La jouissance et l'exercice des droits et libertés

TITRE 3.

LES DROITS ET LIBERTÉS INTERNATIONALEMENT GARANTIS

Chapitre 1. Le principe d'égalité et le droit à la non-discrimination

Chapitre 2. Les droits relatifs à l'intégrité de la personne

Chapitre 3. Les droits relatifs à la liberté physique de la personne

Chapitre 4. Les droits et libertés civils

Chapitre 5. Les droits politiques et les droits et libertés de nature politique

Chapitre 6. Les droits économiques, sociaux et culturels

Chapitre 7. Le droit à la protection juridictionnelle interne

PARTIE IV

**LES CONSÉQUENCES JURIDIQUES DE LA VIOLATION
DU DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME**

TITRE 1. LA RÉPARATION DES VIOLATIONS DE DROITS DE L'HOMME

Chapitre 1. Le principe de la réparation intégrale

Chapitre 2. La réparation des préjudices subis

TITRE 2.

**L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS RENDUES
SUR LA BASE D'UNE ACTION CONTENTIEUSE INTERNATIONALE**

Chapitre 1. Le contrôle judiciaire de suivi des décisions internationales :
le modèle de la Cour interaméricaine des droits de l'homme

Chapitre 2. Le contrôle mixte de suivi des décisions internationales :
le modèle de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples

Chapitre 3. Le contrôle politique tendant à la juridictionnalisation :
le modèle de la Convention européenne des droits de l'homme

Chapitre 4. Le contrôle politique et diplomatique de la mise en œuvre des décisions
internationales : la pratique du Comité des droits de l'homme des Nations Unies
et des Commissions africaine et interaméricaine

Le droit international des droits de l'homme est devenu, en quelques décennies, un domaine incontournable du droit international public, voire un modèle de référence de la pensée juridique internationaliste. Le saisir dans sa globalité, dans ses nuances et insuffisances ainsi que dans sa pluralité, tel est l'objet du présent ouvrage. Ce dernier retient une méthode globale comparant les divers systèmes de protection, universel et régionaux, et nourrie par l'analyse systématique des textes et des jurisprudences.

L'ouvrage est structuré autour de quatre axes principaux. Le premier porte sur *les fondements du droit international des droits de l'homme*, et met en exergue ses composantes théoriques, sa formation en droit positif ainsi que les rapports qu'il entretient avec les autres branches du droit international public. Le deuxième présente *l'ingénierie du droit international des droits de l'homme*, et étudie les ressorts de son architecture institutionnelle aux plans universel (Nations Unies) et régionaux (Conseil de l'Europe/Union européenne, Organisation des Etats américains, Union africaine, Ligue des Etats arabes, Association des Etats de l'Asie du Sud-Est), ses mécanismes de protection, ainsi que les modes de contrôle contentieux et non-contentieux. *L'interprétation des droits et libertés internationalement garantis* forme la troisième partie de l'ouvrage. Y sont étudiées tant les règles qui guident l'interprète dans son office que les interprétations matérielles de chaque droit et liberté dans les différents ensembles de protection. Le quatrième axe porte sur les *conséquences juridiques qui naissent de la violation par l'Etat de ses obligations* en matière de droits de l'homme, et en particulier sur les réparations des préjudices subis et le suivi des décisions rendues sur la base d'une action contentieuse internationale.

Ludovic Hennebel est Professeur de droit, titulaire de la Chaire d'excellence de droit international des droits de l'homme et de droit global (A*MIDEX /Aix-Marseille Université), chercheur permanent au Fonds de la recherche scientifique (FNRS - Université Libre de Bruxelles).

Hélène Tigroudja est Professeur de droit international public à la Faculté de droit et de science politique d'Aix-en-Provence (Aix-Marseille Université) et co-directrice du Master II de droit international public.